

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

4ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2020

Séance du 21 octobre 2020

CD20201021_31
id. 5394

Le 21 octobre 2020, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban) sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16.*

Sont présents :

M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme RIOLS, Mme TURELLA-BAYOL

Sont représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BEQ (pouvoir à Mme TURELLA-BAYOL), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), M. VIGUIE (pouvoir à Mme MAURIEGE)

Sont absent(s) :

M. ALBUGUES, M. BAYLET, Mme BOURDONCLE, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme LE CORRE, Mme NEGRE, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE SÉCURITÉ INCENDIE
DE L'EHPAD "LES CHÊNES VERTS" À VILLEBRUMIER**

Par délibération modifiée du 20 décembre 1984, le conseil général a décidé de créer un fonds d'aide à la modernisation des établissements pour personnes âgées (FAMEPA) régi par les dispositions suivantes :

- travaux subventionnables : trois opérations ou tranches fonctionnelles maximum par établissement ;
- taux de subvention : 20 % du coût TTC des travaux ;
- subvention maximum limitée à 30 500,00 € par opération.

En application de cette délibération de principe, le Président du conseil d'administration de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « les chênes verts » à Villebrumier sollicite une aide départementale en vue de renouveler le système de sécurité incendie devenu obsolète.

Le coût des travaux s'établit à 78 327,80 € TTC, répartis comme suit :

- système de sécurité incendie	60 278,17 €
- travaux divers	<u>4 995,00 €</u>
- TOTAL HT	65 273,17 €
- TVA	<u>13 054,63 €</u>
- TOTAL TTC	78 327,80 €

Le plan de financement proposé est le suivant :

- FAMEPA	15 666,00 €
- autofinancement	<u>62 661,80 €</u>
- TOTAL TTC	78 327,80 €

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve l'attribution d'une subvention départementale de 15 666,00 € à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « les chênes verts » à Villebrumier pour le renouvellement du système de sécurité incendie ;
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 204142 sous fonction 538 (PAEM-SDB 00701) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC